

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22009673

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

14 JAN. 2022

DIVISION GREFS

N° d'entreprise : **0256 981 407**

Nom

(en entier) : **Centre Hospitalier Régional de la Haute Senne**

(en abrégé) : **CHR Haute Senne**

Forme légale : **Association régie par la Loi du 8 juillet 1976 ayant adopté la forme d'une ASBL**

Adresse complète du siège : **chaussée de Braine, 49 à 7060 Soignies**

Objet de l'acte : Modification apportée à la représentation des membres (AG du 22/12/2021)

Considérant que suite à l'extrait de la délibération du Conseil de l'Action Sociale de Soignies du 27 septembre 2021, Madame DE SA PEREIRA Nicole, domiciliée au Boulevard Roosevelt 48, à 7060 Soignies, NN 670627 238 13, a été désignée en remplacement de Madame PLACE Valentine, domiciliée Chemin du Tour Bras de Fer 8, à 7060 Soignies, NN 900819 268 41, durant son congé de maternité ;

Entendu que ce congé de maternité d'une durée de 20 semaines débutera le 1er jour de la naissance de l'enfant.

PREND ACTE

Article unique : de la désignation de Madame DE SA PEREIRA Nicole en qualité de représentant du Centre Public d'Action Sociale de Soignies à l'Assemblée générale et en tant qu'observateur au Conseil d'administration du CHR de la Haute Senne en remplacement de Madame PLACE Valentine durant son congé de maternité.

Au nom de l'Assemblée Générale,

Thérèse TROTTI
Secrétaire

Jean-Christophe GAUTIER
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).